

*Siège du Syndicat : Mairie d'Ancy-Dornot
10, rue de l'Abbé Jacquat
57130 ANCY-DORNOT
Tel 03 87 30 90 26*

REUNION DU COMITE SYNDICAL Mercredi 02 février 2022 à 18 heures

Le Comité s'est réuni le 02 février 2022 à 18 heures 00 minutes à la salle Lucienne MONDON d'Ancy-Dornot, sur la convocation qui leur a été adressée par le président en date du 24 janvier 2022, conformément au Code Général des Collectivités Locales.

Étaient présents :

Mesdames : Béatrice PETERLINI – Monique HECKER – Martine MONNIER – Nathalie DAMIEN – Marie-Andrée BRULÉ – Patricia MELY – Gaëlle BRUCKMANN – Valérie VAUCHER – Martine CHENET – Nicole COLLET

Messieurs : Jean-Claude SCHOENACKER – Claude JANIN – Bastien FROTEY – Raymond LECLERRE – Philippe AMBROISE – Lionel DERHAN – Daniel PHILIPPE – Martial SPICK – Daniel DEFAUX – Philippe PATCHINSKY – Guy POUGET – Yannick GROUTSCH – Fabrice LECLAIRE

Absents excusés :

Mesdames : Gabriella HERTZOG – Béatrice AGAMENNONE – Martine NICOLAS

Messieurs : Sébastien BOESS – Sylvain MARTIN – Jean-Jacques NEYHOUSER

Assistaient également : Lionel DORVEAUX, Christian FRACHE et Coralie CLAUDON (agents ONF)

Le compte rendu de la réunion précédente n'appelle pas de remarques et est approuvé, à l'unanimité, par les membres présents.

I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Béatrice PETERLINI est élue pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

II. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Tous les chiffres correspondent à des montants HT car le SMGF récupère la TVA. D'ailleurs le Compte Administratif ainsi que le Budget sont toujours votés en HT.

Le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation aux communes de 3 500 habitants et plus d'organiser dans les 2 mois qui précèdent l'examen du budget primitif, un débat d'orientation budgétaire. Le Syndicat par sa structure et comptant la ville de Metz comme membre est soumis à cette obligation.

Martial SPICK présente les résultats obtenus de l'année passée qui feront l'objet d'un vote du compte administratif en dépenses et recettes lors de la prochaine réunion de Comité Syndical.

1. FONCTIONNEMENT 2021

- Les dépenses liées à l'activité même du Syndicat sont :

Intitulé dépenses	2020	2021
Reversement frais de secrétariat	1 394,04 pour 2020 et 1 337,00 pour 2019	1 398,06
Entretien forêts	46 064,18	13 548,00
Cotisations diverses (COFOR, PEFC, assurance)	709,00	959,47
Indemnités secrétariat et présidence + cotisations	2 626,24	3 583,86
Cérémonies et publications	769,83	0,00
Frais de garderie	4 856,67	1 994,15
Contribution Volontaire Obligatoire	324,92	185,55
Charges financières – escompte	176,96	0,00
TOTAUX	57 796,96	21 669,09

- Les recettes de fonctionnement représentent :

Intitulé recettes	2020	2021
Vente de bois via ONF	42 635,21	22 687,25
Vente bois de chauffage	5 754,00	5 200,00
Droit de passage commune de Novéant	2 380,00	2 380,00
TOTAUX	50 769,21	30 267,25

Ainsi le résultat net de l'exercice 2021 présente un excédent de 8 598,16 € en fonctionnement (déficit de 7 529,63 € en 2020).

2. INVESTISSEMENT 2021

Les principales dépenses liées à l'activité même du Syndicat sont des travaux de création de route forestière pour un montant de 1 800,00 € (travaux sylvicoles pour 5 264,50 € en 2020).

Les recettes d'investissement résultent d'excédents de fonctionnement capitalisés de l'exercice 2021, soit 11 500,00 € (7 734,00 € pour 2020).

Ainsi le résultat net de l'exercice 2021 présente un excédent de 9 700,00 € en investissement (excédent de 2 469,50 € en 2020).

Lors de la précédente réunion du 14/10/2020, l'assemblée a accepté par délibération le programme d'exploitation pour 2022 (Etat Prévisionnel des Coupes). L'estimation des recettes brutes attendues s'élève à 14 049,00 € HT.

Les estimations pour 2022 sont les suivantes :

AVEC TRAVAUX (inclus la commune de Chatel Saint Germain)

Fonctionnement

Recettes : 30 298,22 €

Excédent reporté	13 869,22 €
Ventes de bois attendues (sur pied)	11 175,00 €
B. Chauffage attendus	2 874,00 €
Autre produit gestion courante (droit passage Novéant)	2 380,00 €

Dépenses : 39 769,00 €

Exploitation – débardage par entreprises	0,00 €
Frais ATDO bois chauffage	5 566,00 €
Frais de garderie + CVO	3 000,00 €
Contribution 2€/ha	2 035,00 €
Travaux (estimatif ONF)	19 350,00 €
Reliquat ATDO Travaux sylvicoles 2020	558,00 €
Entretien aménagement route des Loyées	2 380,00 €
Charges à caractère général	6 880,00 €

Soit un déficit de fonctionnement de 9 470,78 €

Investissement

Recettes : 12 435,50 €

Résultat d'investissement reporté	12 435,50 €
-----------------------------------	-------------

Dépenses : 31 336,11 €

Restes à réaliser 2021	12 435,50 €
Reliquat travaux sylvicoles 2021	10 596,11 €
Complément pour Travaux sylvicoles 2022	8 304,50 €

Soit un déficit d'investissement de 18 900,61 €

AVEC TRAVAUX (hors commune de Chatel Saint Germain)

Fonctionnement

Recettes : 30 298,22 €

Excédent reporté	13 869,22 €
------------------	-------------

Ventes de bois attendues (sur pied)	11 175,00 €
B. Chauffage attendus	2 874,00 €
Autre produit gestion courante (droit passage Novéant)	2 380,00 €

Dépenses : 32 302,00 €

Exploitation – débardage par entreprises	0,00 €
Frais ATDO bois chauffage	5 566,00 €
Frais de garderie + CVO	3 000,00 €
Contribution 2€/ha	2 035,00 €
Travaux (estimatif ONF)	11 883,00 €
Reliquat ATDO Travaux sylvicoles 2020	558,00 €
Entretien aménagement route des Loyées	2 380,00 €
Charges à caractère général	6 880,00 €

Soit un déficit de fonctionnement de 2 003,78 €

Investissement

Recettes : 12 435,50 €

Résultat d'investissement reporté	12 435,50 €
-----------------------------------	-------------

Dépenses : 28 873,11 €

Restes à réaliser 2021	12 435,50 €
Reliquat travaux sylvicoles 2021	10 596,11 €
Complément pour Travaux sylvicoles 2022	5 841,50 €

Soit un déficit d'investissement de 13 437,61 €

Afin d'avoir une première approche et de préparer la proposition de budget pour la prochaine réunion du Syndicat, le Président propose au vote un budget tenant compte des 40 090 € HT de travaux (inclut les travaux sur la commune de Châtel Saint Germain) :

- Option 1 : avec participation des communes pour un montant global de 30 000 € réparti en fonction de la surface boisée communale.
- Option 2 : Le recours à un emprunt, pour la même somme de 30 000 €.

Une majorité de délégué choisissent la 2nde option mais il est décidé d'en informer chaque commune afin de connaître leur positionnement budgétaire.

Un mail sera adressé à chacune d'elle pour faire état de la situation. Sans réponse avant le 23 février prochain, le budget sera établi avec participation des communes.

Le Conseil Syndical a pris acte de la tenue du Début d'Orientation Budgétaire 2022.

III. SORTIE DU SYNDICAT DE LA COMMUNE DE CHATEL-SAINT-GERMAIN

Le Président fait lecture aux communes membres de la délibération du conseil municipal de la commune de Chatel Saint Germain demandant le retrait du syndicat. La commune possède une superficie boisée de 269 ha dont 148 ha soumis au SMGF. Afin d'harmoniser la gestion globale de leurs forêts, les élus sollicitent le retrait de la commune du syndicat forestier pour la totalité des 148 ha.

Le Président rappelle l'article 16 des statuts stipulant que le retrait de collectivités du Syndicat sera envisagé dans le cadre de l'article L 148-3 du Code Forestier et en application des dispositions des articles L 5211-19, 29 et 30 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Une commune peut se retirer du syndicat avec le consentement de l'organe délibérant du syndicat.

Après délibération, à 16 voix contre, 4 abstentions et 3 voix pour, le Conseil Syndical :

- Rejette la demande de sortie du syndicat déposée par la commune de Chatel Saint Germain,
- Charge le Président d'en informer la commune ainsi que le Préfet de la Moselle,
- Autorise le Président à signer tous les documents afférents au dossier.

IV. **DIVERS**

NEANT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 00.